



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 24 JUILLET 2019

DELIBERATION N° : 20190724_28

OBJET : Retrait de l'actif et aliénation
de véhicules communaux

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché à
la porte de la Mairie, le :

06 AOUT 2019

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	26
Procuration	5
Votants	31
Abstention	0
Exprimés	31

L'élu(e) délégué(e)

Le Maire



Christian LANDRY

L'an deux mille dix neuf, le vingt quatre juillet à dix-huit heures dix minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin

Absents – Représentés

BAUSSILLON Inelda représentée par LEBRETON Patrick
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame JAVELLE Blanche Reine, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Séance du 24 juillet 2019

DÉLIBÉRATION N° : 20190724_28

OBJET : Retrait de l'actif et aliénation de véhicules communaux

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Le parc automobile communal de Saint-Joseph compte dans sa flotte vingt-deux véhicules peu utilisés et/ou dont les coûts d'entretien et de réparation sont importants par rapport à leur valeur argus. Il convient donc de retirer ces véhicules de l'actif communal. Ces derniers suivant le cas, serviront soit d'apport et de reprise lors d'une prochaine acquisition de véhicules ou seront évacués auprès de prestataires agréés pour un retrait de la circulation.

Les véhicules concernés sont les suivants :

MARQUE	TYPE	IMMATRICULATION	DATE D'ACQUISITION
MOIROUD	TR2000A(REMORQUE)	36 BGR 974	08/04/1999
RENAULT	MIDLUM	BQ 403 SA	24/03/2000
RENAULT	PREMIUM	BS 787 JV	20/06/2000
RENAULT	KANGOO	844 BJX 974	10/10/2000
RENAULT	KANGOO	845 BJX 974	10/10/2000
RENAULT	MIDLUM	339 BLD 974	22/08/2001
CITROEN	JUMPER	679 BMS 974	29/08/2002
RENAULT	KANGOO	511 BMY 974	22/10/2002
CITROEN	JUMPER	869 BND 974	17/12/2002
RENAULT	KERAX 19T	BE 899 SD	05/03/2003
RENAULT	CLIO	373 BRP 974	06/04/2005
RENAULT	MASTER	207 BSC 974	24/08/2005
PEUGEOT	PARTNER	947 BSC 974	24/08/2005
NEW HOLLAND	CHARGEUSE	MH 2.6	18/05/2006
PEUGEOT	BOXER	949 BTV 974	08/08/2006
CITROEN	C4	487 BTY 974	29/08/2006
RENAULT	KANGOO	618 BVD 974	12/10/2006
RENAULT	MASTER	624 BVD 974	12/10/2006
RENAULT	MASTER	994 BVH 974	22/11/2006
NISSAN	CABSTAR	856 BXY 974	02/06/2008
RENAULT	MASCOTT	AC 332 NC	25/08/2009
RENAULT	TRAFFIC	AD 073 JE	12/10/2009

Par conséquent , il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le retrait de l'actif de ces 22 véhicules communaux ainsi que leur reprise lors des prochaines acquisitions de véhicules ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°28,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 26

Représentés : 5

Pour : 31

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le retrait de l'actif des 22 véhicules communaux suivants ainsi que leur reprise lors des prochaines acquisitions de véhicules.

MARQUE	TYPE	IMMATRICULATION	DATE D'ACQUISITION
MOIROUD	TR2000A(REMORQUE)	36 BGR 974	08/04/1999
RENAULT	MIDLUM	BQ 403 SA	24/03/2000
RENAULT	PREMIUM	BS 787 JV	20/06/2000
RENAULT	KANGOO	844 BJX 974	10/10/2000
RENAULT	KANGOO	845 BJX 974	10/10/2000
RENAULT	MIDLUM	339 BLD 974	22/08/2001
CITROEN	JUMPER	679 BMS 974	29/08/2002
RENAULT	KANGOO	511 BMY 974	22/10/2002
CITROEN	JUMPER	869 BND 974	17/12/2002
RENAULT	KERAX 19T	BE 899 SD	05/03/2003
RENAULT	CLIO	373 BRP 974	06/04/2005
RENAULT	MASTER	207 BSC 974	24/08/2005
PEUGEOT	PARTNER	947 BSC 974	24/08/2005
NEW HOLLAND	CHARGEUSE	MH 2.6	18/05/2006
PEUGEOT	BOXER	949 BTV 974	08/08/2006
CITROEN	C4	487 BTY 974	29/08/2006
RENAULT	KANGOO	618 BVD 974	12/10/2006
RENAULT	MASTER	624 BVD 974	12/10/2006
RENAULT	MASTER	994 BVH 974	22/11/2006
NISSAN	CABSTAR	856 BXY 974	02/06/2008
RENAULT	MASCOTT	AC 332 NC	25/08/2009
RENAULT	TRAFFIC	AD 073 JE	12/10/2009

Article 2.-

AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'Élu(e) délégué(e)

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :